1907/2006/CE, Article 31

PRODIC DIFFUSION
RUE DES GRANDS PRES

58000 NEVERS
FRANCE

site internet : www.prodic-diffusion.com
Courriel : contact.prodic@gmail.com

Tél. : 03.86.23.96.13.

DM 5902

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : **DM 5902** Date de dernière modification : **24/07/2025**

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

1 - Désignation commerciale: DM 5902

2 - Fournisseur: Fabricant

3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation).

DILUANT A POINT ECLAIR ELEVE ET A SECHAGE RAPIDE (sans aromatique, sans chloré, sans C.F.C)

4 - Autres données: - Teneur en matières actives : %

5 - Données réglementaires: - Numéro UFI : YRF3-S0Q0-G00G-ASJ3

2 - Identification des dangers

1 - Principaux dangers - Eléments étiquetage SGH: Flam.Liq.3 H226 Liquide et vapeurs inflammables. Asp.Tox.1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires, Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



DANGER Contient 64742-48-9 HYDROCARBONS, C8-C9, ISOALKANES

H226 - Liquide et vapeurs très inflammables
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 - Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2 - Risques spécifiques: Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatie (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du produit.
A des effets narcotisants.

3 - Principaux symptômes:

3 - Composition / informations sur les composants

1 - Nom chimique: Flam.Liq.3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Asp.Tox.1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires,
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



- Mélange : COUPE PETROLIERE DESAROMATISEE PE 25°C < 50pp BENZENE, N°CAS 64742-48-9, N° CE 932-020-9, N°REACH 01-2119548395-31-xxxx, 75 %.
Flam.Liq.3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Asp.Tox.1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

METHOXY-1 PROPANOL-2
Methoxy-1 Propanol-2, CAS 107-98-2, N°603-064-00-3, N° CE 203-539-1, N°Eng 01-2119457435-35-xxxx, 25 %.
Flam.Liq.3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- N° CAS Composant :

2 - Composants apportant un danger:

3 - Impuretés (présentant un danger):

4 - Autres données:

4 - Premiers secours

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Amener les sujets à l'air frais. Demander immédiatement conseil à un médecin. Position et transport en position latérale stable.
Après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Demander immédiatement conseil à un médecin. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste.
Après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale. Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Indications destinées au médecin : L'exposition répétée à la plupart des solvants pouvant être à l'origine des troubles neuropsychiques (mémoire, irritabilité), il en sera tenu compte au cours des visites systématiques.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction:

- Recommandés : Voir s'il est possible de couvrir.
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incenction d'incendie à l'environnement.
- Contre-indiqués : Eau (H2O).



2 - Dangers spécifiques: Monoxyde de carbone.
Dioxyde de carbone.

3 - Méthodes particulières d'intervention: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

4 - Protection des intervenants: Appareil respiratoire, gants, lunettes, tablier, bottes.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1 - Précautions individuelles: Porter un vêtement personnel de protection.
Veiller à une aératon suffisante.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

2 - Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

3 - Méthodes de nettoyage: Receuillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 - Manipulation et stockage

1 - Manipulation:

- Mesures techniques : Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Ne pas utiliser l'air comprimé pour le transport ou la manipulation du produit.
Transvaser de préférence par pompe ou par gravité.
Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.
- Précautions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation -ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Conseils d'utilisation : Cf FicheTechnique. Utiliser des pompes anti-déflagrantes.

2 - Stockage:

- Précautions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation -ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Conditions de stockage : A l'abri d'une source de chaleur.
- Matières incompatibles : Produits fortement oxydants ou basiques.
- Matériaux d'emballage : Fût fer ou PEHD homologué.

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique: Local aéré ou ventilé
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

2 - Paramètre de contrôle: Surveillance : valeur de contrôle COV
VME (France) : Valeur momentanée : 375 mg/m3 : 100 ppm.
Valeur à long terme : 188 mg/m3 : 50 ppm.
Risque de pénétration percutanée.

3 - Equipement de protection individuelle:

- Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Protection des mains : Gants résistant aux solvants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Des sous-gants ou des produits de protection de la peau au tannin sont nécessaires pour éviter un ramollissement de la peau, causé par la transpiration.
Matériau des gants : Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Gants en néoprène.
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.
- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtements de travail protecteurs.

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques:

- Forme : Liquide fluide.
- Couleur : Bleutée.
- Odeur : Odeur de solvants pétroliers.

2 - Valeur du pH: Neutre.

3 - Température de décomposition: Non mesuré

4 - Point d'éclair: 25°C

5 - Température d'auto-inflammation: 250°C

6 - Caractéristiques d'explosivité: Non mesuré

7 - Pression de vapeur: à 20 °C : <15 hPa

8 - Densité de vapeur: Non mesuré

9 - Masse volumique: 0,785 Kg/L

10 - Solubilité: Dans les alcools et les solvants pétroliers.

11 - Coefficient de partage n-octanol/eau: Log POW = > 3.

12 - Température de solidification: Non mesuré

10 - Stabilité et réactivité

1 - Stabilité: Stable aux conditions normales d'utilisation. Voir la Fiche Technique.

2 - Conditions à éviter: Pas de contact avec une flamme, un corps incandescent, avec l'électricité.

3 - Matières à éviter: Les agents oxydants.
Oxygène sous pression ou oxygène liquide.
Péroxydes.
Acides oxydants et sels.
Acides et sels.

4 - Produits de décomposition dangereux: La combustion génère des oxydes de carbone.

11 - Informations toxicologiques

1 - Toxicité aiguë: COUPE PETROLIERE DESAROMATISEE PE 25°C < 50pp BENZENE, N°CAS 64742-48-9,
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
Oral : LD50: >2000 mg/kg (RAT).
Dermique : LD50: >2000 mg/kg (LAPIN)

2 - Effets locaux: De la peau : Irrite la peau et les muqueuses.
Des yeux : Effet d'irritation.

3 - Sensibilisation: En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.
Toxicité subaiguë à chronique :
CL50/96h: >100 mg/l (POISSONS).

4 - Toxicité chronique:

5 - Toxicité à long terme:

6 - Effets spécifiques:

12 - Informations écologiques

1 - Toxicité: Peu soluble dans l'eau.

2 - Persistance / dégradabilité: Le produit est biodégradable

3 - Bioaccumulation: Peut s'accumuler dans les organismes.
Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.
Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

4 - Ecotoxicité: Ce produit n'est pas rejetable à l'égout ou en milieu naturel.

5 - Autres:

Toxicité aquatique >100 mg/l.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à un organisme agréé.
Emballages : Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Le produit et l'emballage ne sont pas rejetablent en milieu naturel, ni dans les égouts.
Faire enlever par une entreprise agrée et habilitée cf liste préféctorale.
Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

0 - Pictogrammes:



1 - Numéro ONU: 3295 (F1) Liquide inflammable, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF:

- Terre Classe : 3
- Terre Groupe : III
- Terre Tunnel :
- Terre QL :
- Terre Etiquette :

3 - maritime IMDG:

- Mer Classe : 3
- Mer Label : 3
- Mer EMS :
- Mer Groupe : III
- Mer marine polluant :

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

- Air Classe : 3
- Air Label : 3
- Air Groupe : III

15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires:



DANGER Contient 64742-48-9 HYDROCARBONS, C8-C9, ISOALKANES

H226 - Liquide et vapeurs très inflammables
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
P261 - Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2 - Autorisations:

Déclaration en douane 38.14.00.90.0.00.0.M.

3 - Restrictions:

Indication sur les restrictions de travail :
Article L461-4 du code de la sécurité sociale: déclaration obligatoire d'emploi à la caisse primaire d'assurance maladie et à l'inspection du travail: tableau N°84.
Maladies de caractère professionnel :
Articles L461-6 et D461-1 et annexe du code de la sécurité sociale : déclaration médicale de ces affections.

16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01.40.05.48.48

Produit réservé à l'industrie.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.

DLUO (Date limite utilisation optimale) de 24 mois